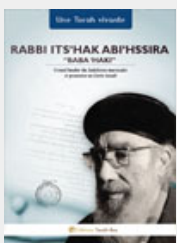




Ketouvim (hagiographes) - Ezra

Chapitre 7

- 7,1 Postérieurement à ces événements, sous le règne d'Artahchasta, roi de Perse, [florissait] Ezra, fils de Seraïa, fils d'Azaria, fils de Hilkia,
- 7,2 fils de Challoum, fils de Çadok, fils d'Ahitoub,
- 7,3 fils d'Amaria, fils d'Azaria, fils de Meraïot,
- 7,4 fils de Zerahia, fils d'Ouzzi, fils de Boukki,
- 7,5 fils d'Abichoua, fils de Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron, le pontife suprême.
- 7,6 Ce même Ezra monta de Babylone; c'était un scribe, versé dans la loi de Moïse, qu'avait donnée l'Eternel, Dieu d'Israël. Comme la protection de Dieu était avec lui, le roi lui accorda toutes ses demandes.
- 7,7 Et avec lui montèrent à Jérusalem une partie des Israélites, des prêtres, Lévites, chantres, portiers et serviteurs [du temple], dans la septième année du roi Artahchasta.
- 7,8 Il arriva à Jérusalem le cinquième mois; c'était dans la septième année du roi.
- 7,9 En effet, le premier jour du premier mois commença à s'organiser le départ de Babylone, et le premier du cinquième mois, il arriva à Jérusalem, la protection de Dieu s'étant manifestée en sa faveur.
- 7,10 Car Ezra avait disposé son cœur à étudier la doctrine de l'Eternel et à la pratiquer, de même qu'à enseigner dans Israël la loi et le droit.
- 7,11 Voici la teneur de l'édit accordé par le roi Artahchasta au prêtre Ezra, le scribe, qui était versé dans les détails des commandements de l'Eternel et des règles imposées à Israël:
- 7,12 "Artahchasta, roi des rois, au prêtre Ezra, docteur de la loi du Dieu du ciel, etc., etc.
- 7,13 Il est décrété par moi que quiconque, dans mon royaume, parmi le peuple d'Israël, parmi les prêtres et les Lévites, veut bien partir avec toi pour Jérusalem, pourra partir;
- 7,14 car tu es envoyé par le roi et ses sept conseillers pour t'occuper de la Judée et de Jérusalem, sous l'inspiration de la loi de ton Dieu qui est entre tes mains,
- 7,15 et pour y transporter l'argent et l'or que le roi et ses conseillers ont consacrés au Dieu d'Israël, dont la résidence est à Jérusalem,
- 7,16 ainsi que tout l'argent et l'or que tu obtiendras dans toute la province de Babylone, avec les dons volontaires que le peuple et les prêtres offrent pour le temple de leur Dieu à Jérusalem.
- 7,17 En conséquence, tu auras soin d'acheter avec cet argent des taureaux, des béliers, des agneaux, leurs oblations et leurs libations, et tu les présenteras sur l'autel du temple de votre Dieu à Jérusalem.
- 7,18 Et ce qu'il te plaira à toi et à tes frères de faire avec le reste de l'argent, vous le ferez, conformément à la volonté de votre Dieu.
- 7,19 Les ustensiles qui te seront donnés pour le service du temple de ton Dieu, dépose-les exactement devant le Dieu de Jérusalem.
- 7,20 Quant aux autres objets nécessaires au temple de ton Dieu, qu'il t'incombera de donner, tu les donneras avec les ressources du trésor royal.
- 7,21 De plus, moi, le roi Artahchasta, je déclare à tous les trésoriers de l'autre côté du fleuve que ma volonté est que tout ce que vous demandera le prêtre Ezra, docteur de la loi du Dieu du ciel, soit exécuté ponctuellement,
- 7,22 jusqu'à concurrence de cent talents d'argent, cent kôr de froment, cent bath de vin, cent bath d'huile et du sel à discrétion.



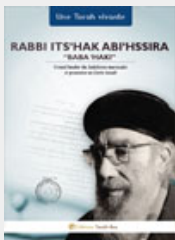
Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



- 7,23 Tout ce qui est ordonné par le Dieu du ciel doit s'accomplir scrupuleusement pour le temple du Dieu du ciel, pour ne pas attirer la colère [divine] sur l'empire du roi et de ses enfants.
- 7,24 Nous vous faisons savoir, en outre, qu'en ce qui concerne tous les prêtres, Lévites, chantres, portiers, serviteurs et employés de ce temple de Dieu, il n'est pas permis de mettre à leur charge ni droits, ni impôts, ni péage.
- 7,25 Quant à toi, Ezra, en vertu de la sagesse divine qui est ton partage, institue comme juges et magistrats, pour rendre justice à tout le peuple de l'autre côté du fleuve, tous ceux qui connaissent les lois de Dieu. Ceux qui les ignorent, vous les en instruirez.
- 7,26 Et quiconque n'exécutera pas la loi de ton Dieu et la loi du roi, il conviendra d'en faire prompte justice, soit par la peine capitale, soit par le bannissement, soit par des amendes pécuniaires et la prison."
- 7,27 Béni soit le Dieu de nos pères, qui a mis ainsi au cœur du roi le désir de glorifier le temple de l'Eternel à Jérusalem,
- 7,28 et qui m'a attiré, à moi, les bonnes grâces du roi, de ses conseillers et de tous les puissants seigneurs du roi! C'est ainsi que je fus encouragé, me sentant sous la protection de l'Eternel, mon Dieu, et j'assemblai des chefs de famille en Israël, pour qu'ils partissent avec moi.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions